

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 812-4 et R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles du 3 novembre 2010.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

Représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- Mme Sylvie FAUCHEUX, présidente de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche ;
- M. Eric ALLAIN, directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Représentant du ministre chargé de la culture :

- M. Philippe BELAVAL, directeur général des patrimoines ;

Représentant du ministre chargé de l'écologie et de l'équipement :

- M. Jean-Marc MICHEL, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Jean-Jacques AILLAGON, président de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles ;
- M. Michel DESVIGNE, paysagiste DPLG et enseignant à l'Académie d'architecture de Mendrisio ;
- Mme Béatrice JULIEN-LABRUYERE, paysagiste DPLG ;
- Mme Brigitte BERTONCELLO, professeur à l'Université de Provence ;
- M. Emmanuel JOLIVET, délégué régional de l'Institut national de la recherche agronomique ;
- M. Michel PENA, paysagiste DPLG et président de la Fédération française du paysage ;
- M. Vincent MICHEL, architecte et directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles ;
- M. Marti FRANCH BATLLORI, paysagiste et professeur à l'École supérieure d'architecture de Barcelone.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2011**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche

Marion ZALAY

